



Démission CDIC avant la fin de chantier sans préavis

Par **BrunoG95440**, le **17/02/2021** à **08:32**

Bonjour,

Je suis en CDIC sur une fin de chantier prévue fin avril sur le contrat.

Une autre société me propose un CDIC pour une durée de 2/3 ans avec un impératif de démarrer début mars.

Comment puis-je accepter cette nouvelle offre et quelles pourraient les conséquences?

J'ai 59 ans - Convention SYNTEC

Cordialement

Par **P.M.**, le **17/02/2021** à **09:06**

Bonjour,

En cas de démission sans respecter le préavis et sans que vous en étiez dispensé, vous risquez que l'employeur actuel demande réparation du préjudice par des dommages-intérêts et même fasse état d'une déloyauté auprès du nouvel employeur puisqu'il vous embaucherait sans que vous soyez libre de tout engagement...